VILLE DE MARCK
SEJOUR A LA NEIGE 2027

Chalet « Les Hirondelles »
La Chapelle d'Abondance
en Haute-Savoie

DU **SAMEDI 20 FEVRIER** (SOIR) AU **SAMEDI 27 FEVRIER 2027** (MATIN)

INFORMATIONS - SÉJOUR A LA NEIGE

C'est en Haute-Savoie, au cœur d'un site grandiose, que la station-village de la Chapelle d'Abondance va accueillir votre enfant et dans laquelle il pourra admirer la vallée où culminent les Cornettes de Bise et le Mont de Grange (2 433m). La vallée d'Abondance fait partie du massif alpin du Chablais. Au milieu de ses pâturages coule une rivière, la Dranse, qui va se jeter dans le lac Léman.

Afin de préparer au mieux le séjour de votre enfant, nous vous communiquons **certaines informations** :

➢ LE CENTRE

Le centre est situé près des pistes, notre centre est un chalet confortable et traditionnel, tout en bois, orienté plein sud, à proximité du domaine skiable et du centre du village.

La restauration est élaborée sur place, par un cuisinier, et rentre dans une démarche de développement durable. Un goûter est également proposé aux enfants.

➢ ENCADREMENT

Les enfants seront encadrés par 6 animateurs diplômés et un directeur (dont le responsable du service Education Jeunesse).
Les cours de ski seront dispensés pendant 5 jours par les moniteurs de l'Ecole de Ski Français (ESF) à raison de 2 heures par jour.
En fin de séjour, les enfants se verront remettre leur médaille (ourson, flocon, 1ère étoile…) dans le cadre du passage des insignes.

➢ LE TRANSPORT

Il est prévu **en autocar en voyage de nuit**, prévoir un petit coussin et un plaid.
Distance : 900 kms.

Départ de Marck : Samedi 20 février 2027 au soir ;
Rassemblement à 19h30 au foyer de l'âge d'or (Le bus sera sur la place de l'Europe – Face à la mairie).

Merci de ne pas stationner sur l'emplacement réservé au bus face à la mairie.
Nous considérons que les enfants ont mangé un repas léger à la maison. Prévoir une petite collation, de l'eau (pas de gazeux) et quelques sachets plastiques et mouchoirs au cas où l'enfant tomberait malade au cours du trajet.

Retour à Marck : Samedi 27 février 2027 au matin vers 8h30 – Place de la mairie (confirmation de l'heure exacte à 7h15 sur le Facebook).

➢ ACTIVITES PROPOSÉES

- Forfaits de ski alpin, 5 séances « Ecole du Ski Français », passages d'insignes ;
- Remise des insignes ;
- Casque de ski ;
- 1 visite de la ferme des Thoules ;
- Intervention d'un menuisier ébéniste ;
- 1 séance de biathlon ;
- 1 sortie en raquettes ;
- 1 atelier Détecteur de Victime d'Avalanche (DVA)
- 1 veillée tourneur sur bois ;
- Luge ;
- Jeux de neige ;
- Animations et veillées.

➢ LE SOIR DU DEPART : LES BAGAGES & L'ARGENT DE POCHE

Les bagages (valises ou sacs), un par enfant, seront solidement fermés.
Une étiquette, mentionnant **le nom et le prénom de l'enfant**, sera apposée de façon visible sur le bagage.
Remettre une copie de la feuille d'inventaire au moment du départ pour que les animateurs puissent effectuer l'inventaire. Dans le cas contraire, aucune réclamation ne pourra être faite.
La commande de fromages devra être établie avant le départ, le formulaire joint à cette brochure sera à remettre dans une enveloppe séparée avec le montant exact en espèces à payer.

2 enveloppes seront nécessaires : (ne pas les fermer, l'argent sera recompté) :

- ✓ **Une enveloppe** « Argent de poche », il est inutile de lui en donner trop, prévoir de la monnaie ; **30/40 €** sont largement suffisants.
- ✓ **Une enveloppe** « Commande Ferme » avec le formulaire + montant exact à payer en espèces

Enveloppes à donner avant le 29 janvier 2027 au service éducation-jeunesse
Ne fermez pas les enveloppes, l'argent sera recompté en mairie pour éviter les erreurs.

Pour le temps libre, votre enfant peut prendre de la musique, un livre, un petit jeu de société. *Le téléphone portable, les consoles de jeux sont interdits*, de même rappelons que les objets de valeur seront sous la responsabilité des enfants.

➢ SANTE

Les enfants qui ont un **traitement médical** à prendre au cours du séjour devront faire l'objet d'une attention particulière.
En effet, il est interdit au personnel d'encadrement de donner un médicament sans ordonnance.
Il est donc demandé aux parents concernés de **fournir l'ordonnance médicale datée et lisible** avec **TOUS** les médicaments à administrer ainsi qu'une autorisation parentale écrite (à mettre dans une boîte « style Tupperware » avec une étiquette portant son nom et prénom).

Au cours du séjour, si une consultation médicale a lieu, il est rappelé que l'avance des soins sera assurée par notre prestataire « Mer et Montagne ». Au retour, il sera donc demandé aux parents d'établir un chèque correspondant aux frais avancés. Ce montant via les feuilles de soins, sera normalement remboursé par la sécurité sociale et votre complémentaire.

Pour les personnes bénéficiaires de la **Complémentaire Santé Solidaire**, il est obligatoire de remettre une photocopie de l'attestation au service jeunesse.

➢ COMMUNICATION

Le **courrier** devra être adressé à l'adresse suivante :

Chalet « Les hirondelles »
Groupe Vincent BRIEZ
NOM - Prénom de l'enfant
74 360 La Chapelle d'Abondance

Pensez que votre enfant sera très content de recevoir une lettre ou une carte de votre part, n'hésitez pas à lui écrire. Un courrier peut être donné à l'équipe d'animation le jour du départ.

La page Facebook « Séjour Neige Marck 2027 » sera mise à jour quotidiennement.

En cas de problème, vous serez obligatoirement informés dans les plus brefs délais.
Uniquement en cas d'urgence, vous pouvez contacter le **06.30.27.20.80** (Vincent BRIEZ).

Rappel :

Les paiements s'effectueront obligatoirement avant le 29 janvier 2027 via le portail famille. (Voir avant si paiement échelonné)
Le tarif plein sera appliqué par défaut début janvier si aucun justificatif Caf n'est donné.

Si en janvier 2027, votre quotient est inférieur à 901 € : vous devrez fournir en mairie une attestation Caf mentionnant votre quotient familial ou l'attestation « Aide aux Temps Libres » afin de recalculer le montant du séjour.

Pour les bénéficiaires de l'aide ATL et qui n'ont pas encore reçu le document ATL (imprimé vert), un chèque de caution **sera exigé** et un paiement de 160 ou 240 € sera obligatoire à faire en janvier 2027.

Rappel tarifs :

- ❖ Si notification ATL inférieur ou égal à 450 € : 205 € (avec chèque de caution pour AVE de 240 €)
- ❖ Si notification ATL compris entre 451 € et 617 € : 285 € (avec chèque de caution pour AVE de 160 €)
- ❖ Si QF inférieur ou égal à 760 € : 450 €
- ❖ Si QF compris entre 761 € et 900 € : 460 €
- ❖ Si QF supérieur ou égal à 901 € : 470 €
- ❖ Extérieurs (scolarisés ou grands- parents marckois)
  - Si QF inférieur à 617 € : 575 €
  - Si QF supérieur ou égal à 617 € : 585 €

Le service jeunesse reste à votre disposition avant le séjour pour toute interrogation.

Vincent BRIEZ @ : vincent.briez@ville-marck.fr ✆ 03 21 46 22 22

Vivement le samedi 20 février

☺

Attention : Nous avons la chance d'avoir une piscine au chalet, merci de fournir le test d'aisance aquatique ou pass-nautique (à effectuer à la piscine en présentant la carte d'identité de l'enfant)

Mer et Montagne

votre séjour sur mesure

NOM : .....

Prénom : .....

Ville : Marck

Trousseau

	Conseillé	Nombre			Observations
		Fourni par les parents	Relevé à l'arrivée	Relevé au départ	
Paires de chaussettes de ville	7				
Sous-vêtements	7				
T-shirts et/ou polos manches longues	7				
Paire de gants de ski imperméables	1				
Paire de gants de ville en laine ou polaire	1				
Pantalons de ville	2				
Survêtement	1				
Pull en laine, polaires	3				
Paires de chaussettes de ski (hautes)	6				
Paire de chaussons	1				
Paire de chaussures de randonnée ou d'après-skis imperméables	1				
Pyjamas	2				
Bonnet, écharpe	1				
Blouson ou Anorak	1				
Pantalon de ski ou combinaison	1				
Gants de toilette	2				
Serviettes de toilette	2				
Si Piscine : maillot de bain + bonnet de bain	1				
Mouchoirs (paquets)	4				
Trousse de toilette complète (crème solaire, baume lèvres, dentifrice, brosse à dents, gel douche, brosse à cheveux, shampoing…)	1				
Serviette de table	1				
Sac pour le linge sale	1				
Paire de lunettes de soleil et/ou ski	1				
Masque de ski (facultatif)	1				
Sac à dos	1				
Gourde	1				
Lunette de vue si l'enfant en porte + boîte					
Appareil dentaire si l'enfant en porte + boîte					
Médicaments et ORDONNANCE (si traitement)					
Autres : doudous, veilleuse, livres …					

Le trousseau et les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant

N'oubliez pas de compter ce qu'il porte sur lui le jour du départ.

La fiche trousseau est une fiche d'inventaire indicative et conseillée et non une liste de vêtements obligatoires.

Eviter les vêtements de marques et objets de valeur (Tablette, Portable, Montre connectée, Bijoux, …).

Favoriser les vêtements que les enfants connaissent et qu'ils ne craindront pas de salir.

Adaptez le trousseau selon les conditions météos prévues durant le séjour.

COUPONS ARGENT DE POCHE & COMMANDE FERME

----✂----

Coupon à mettre dans l'enveloppe « Ferme » et à remettre avant le 29 janvier 2027

NOM DE L'ENFANT : ……

Produits	Prix unitaire	Quantité	Total
Saucisson fromage chèvre	8,50 €		
Crottin nature	3,30 €		
Crottin échalotte	3,50 €		
Tomme de chèvre 300g	10,00 €		
Abondance 250 g	5 €		
Abondance 500 g	10 €		
(EN ESPECES)		**TOTAL**	

MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE « Ferme » : ……..

----✂----

Coupon à mettre dans l'enveloppe « Argent de poche » et à remettre avant le 29 janvier 2027

NOM DE L'ENFANT : ……

MONTANT DE L'ARGENT DE POCHE : ……

-
-
-
-
-
-

-
-
-
-
-
-

Signature du responsable Mairie :

ALLER

Signature des parents et/ou jeune :

ALLER